



Communiqué de presse

Transparency Maroc avait joint sa voix à celle de nombreuses autres ONG pour réclamer la libération de Ali Lmrabet et l'annulation de l'interdiction de ses journaux

Son conseil national, réuni dans sa session ordinaire le lendemain même de l'audience la première audience en appel, après avoir débattu des répercussions de ce procès tant sur M. Lmrabet que sur la liberté de la presse au Maroc souhaite déclarer publiquement que :

- ▶ la libre expression artistique des journalistes participe de leur liberté d'expression et qu'à ce titre, elle constitue la base de liberté de la presse, elle même un pilier fondamental du système national d'intégrité ;
- ▶ la condamnation d'un journaliste à quatre ans de prison pour avoir usé de cette liberté jette le discrédit sur l'ouverture démocratique du Maroc et son engagement sur la voie de la construction de l'Etat de droit ;
- ▶ l'interdiction définitive de deux publications en raison d'assertions aussi discutables qu'elles puissent être, constitue une atteinte à la propriété et une dissuasion de l'investissement dans le secteur de la presse, déjà peu ouvert à l'initiative privée ;
- ▶ l'arrestation de M. Lmrabet en vertu de l'article 400 du code de procédure pénale paraît d'autant plus inique qu'elle manque de motivation convaincante. Aussi, Transparency Maroc considère que l'acquiescement de M. Lmrabet et l'annulation de l'interdiction de ses journaux, constituent la seule issue admissible pour un procès qui n'a pas lieu d'être dans le contexte grave que traverse notre pays.

Fait à Casablanca le 6 juin 2003